

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_02B-DE



Landéda, le 20 septembre 2022

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 septembre 2022**

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORT N°02-08/2022

Par délibération en date du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2022. Comme toute année budgétaire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions techniques et décision politiques en cours d'année.

Comme beaucoup de nos collectivités, la Commune doit faire face à des augmentations en matière d'énergie. En effet, entre août 2021 et août 2022, le coût de l'électricité a augmenté d'environ 6% et celui du carburant de 66%.

De plus, des décisions étatiques impactent le budget communal comme l'augmentation du point d'indice de 3,5% qui se retranscrit sur le budget au chapitre 012 « frais de personnel » et au chapitre 65 sur « les indemnités aux élus ».

Ainsi des ajustements au budget sont proposés en annexe. La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des membres sur le sujet.

Il est donc proposé d'adopter la décision modificative n°1 telle que définie ci-dessus.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 26

Délibération du conseil municipal

N°02-08/2022

Réunion du 26 septembre 2022

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POUILLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

Absents :

Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER

Philippe COAT donne procuration à Christine CHEVALIER

Hervé LOUARN donne procuration à Laurent LE GOFF

Martine KERFOURN donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL

Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Erwan DENEZ

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix Pour,

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

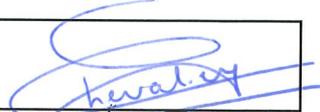
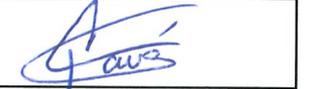
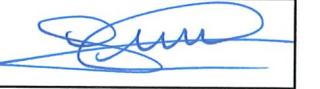
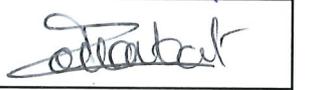
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 telle que définie en annexe.

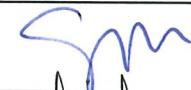
Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_02B-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procuration
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration.

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	Procuration
BIHANNIC Pascale	
BIANCHI RAMEL Italia	

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_02B-DE